Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20251209-D2025_82-DE

SÉANCE du mardi 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

PRESENTS (12) : M. Béguin Henri, Mme Bétin Madeleine, M. Cornée Lionel, Mme Jéby Myriam, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, Mme Brielle Hélène, M. Tual Maxime, M. Rossignol Denis, Mme Belloir Anne-Marie, M. Lamy Vincent, Raison Éric
Absents (2) : Bondoux Pierre, Lamy Patrice

M. Maxime Tual est désigné secrétaire de séance.

D2025-82 ACQUISITION EQUIPEMENTS DE MUSCULATION A L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE

Le maire donne la parole à l'adjoint en charge du dossier M. Lamy Vincent.

M. Lamy rappelle le contexte à savoir que la municipalité désire répondre à la demande des associations sportives locales qui souhaitent bénéficier de la salle de musculation avec l'ensemble des équipements.

Les équipements de musculation sont majoritairement la propriété de l'association FORME et DETENTE. Après la réalisation d'un inventaire complet, une offre d'achat à l'euro symbolique a été rédigé auprès de l'association Forme et détente.

Une convention après échange avec l'association Forme et détente a été rédigé pour cadrer le bon fonctionnement de l'activité sportive, de l'entretien du matériel et sa mise à disposition. La cession à l'euro symbolique est arrêté par acte administratif rédigé en Mairie en accord avec l'association Forme et détente.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la signature de ladite convention ainsi que de l'acte authentique pour la cession des équipements à la municipalité à l'euro symbolique.

Le Maire, H. Béguin